

Chers parents, chers élèves,

Jusqu'à présent, la Région Auvergne-Rhône-Alpes pouvait attribuer une bourse de transport **aux élèves internes domiciliés en Haute-Savoie et scolarisés dans votre établissement.**

A compter de la rentrée scolaire 2025-2026, **les modalités relatives au transport des élèves internes évoluent.**

Les élèves internes doivent désormais s'inscrire en ligne en se rendant sur le site internet de la Région [Transports scolaires en Haute-Savoie | La Région vous transporte.](#)

Ils ont désormais la possibilité de choisir entre :

- **Bénéficiaire de l'abonnement scolaire*** au prix de 120 € pour les ayants droit et 225 € pour les non ayants droit (cf art. 2.1 du règlement de transport scolaire) et renoncer à la bourse des élèves internes. Cet abonnement offre un accès illimité à l'ensemble des lignes TER AURA, et des lignes régulières du réseau régional routier interurbain Auvergne-Rhône-Alpes « cars Région » à l'exception de quelques services dont la liste est consultable sur le site internet <https://www.laregionvoustransporte.fr/departements/transports-scolaires-en-haute-savoie>. Il est valable du 1er septembre au 31 août de l'année scolaire y compris pendant les vacances et les week-ends. Une fois la demande validée et payée, l'abonnement scolaire est chargé par la Région sur une carte Oûra, qui leur sera envoyée s'ils n'en disposent pas encore.
- **Percevoir la bourse annuelle de 250 €** et renoncer à l'abonnement scolaire
** Possible uniquement pour les élèves scolarisés eu sein de la Région Auvergne Rhône Alpes. Le choix de la famille est soumis à l'existence d'un transport sur une ligne régulière ou SNCF, et fait l'objet d'une validation par la Région.*

Si la famille choisit de bénéficier d'un transport scolaire, une majoration de 30 € sera appliquée pour toute inscription postérieure au 19 juillet 2025.

Si la famille choisit la demande de bourse, la demande peut être saisie jusqu'au 15 janvier 2026.

Le choix de bénéficier du transport ou de la bourse doit se faire au moment de l'inscription et ne pourra être changé après le 30 septembre 2025 sauf en cas de changement d'établissement scolaire ou de domicile. Dans ce cas, une nouvelle demande devra être faite.

Plus de précisions : sur le site La Région vous transporte, [Transports scolaires en Haute-Savoie | La Région vous transporte](#)

- en contactant la plateforme Allo La Région vous transporte au 04 8000 7000

Cordialement,

L'Antenne régionale des transports de Haute-Savoie